

UN PROJET DE RÉNOVATION ?

ÉNERGÉTIQUE ET D'ADAPTATION DE VOTRE LOGEMENT

La Communauté de communes du massif du Vercors
vous conseille et vous accompagne dans vos projets,
vous oriente vers les financements de l'État
et peut vous attribuer l'aide RénoVertaco



TOUTES LES INFOS, UN SEUL CONTACT
 **04 76 95 08 96**

Toutes les infos sur vercors.org rubrique **Rénover son logement**



RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

En maison individuelle ou en copropriété

Vous êtes propriétaire, sur le plateau du Vercors Nord, d'une maison individuelle ou d'un appartement utilisé comme résidence principale (occupé ou loué).



ADAPTATION DE VOTRE LOGEMENT

À l'âge et au handicap

Vous êtes propriétaire ou locataire, dans le parc privé, d'un logement constituant votre résidence principale.

L'Espace Conseil France Rénov' de la CCMV permet aux particuliers d'être conseillés et accompagnés dans leur projet de rénovation. Il s'adresse exclusivement aux habitants du territoire de la Communauté de communes du massif du Vercors, qu'ils soient propriétaires ou locataires.

Le dispositif **RénoVertaco** apporte **une aide financière** :

- Travaux en maison individuelle : **de 500 à 12 000 €**
- Études et maîtrise d'œuvre en copropriété : **jusqu'à 5 000 €**

Cumulables avec MaPrimeRénov' et les certificats d'économies d'énergie.

Règlement des aides consultable sur le site de la CCMV, rubrique « Rénover son logement ».

Attention : tout dossier d'aide doit être déposé et accepté AVANT le début des travaux.

Pour toute information complémentaire ou pour bénéficier d'un accompagnement dans votre projet, **contacter** la Communauté de communes du massif du Vercors au **04 76 95 08 96**

